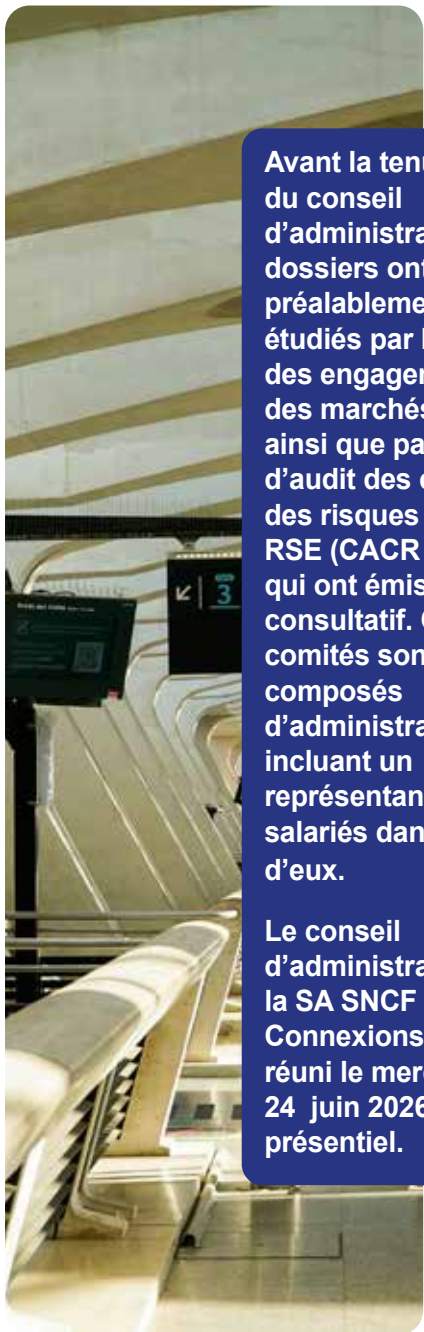




La lettre de vos

Administrateurs salariés



Avant la tenue du conseil d'administration, les dossiers ont été préalablement étudiés par le comité des engagements et des marchés (CEM) ainsi que par le comité d'audit des comptes, des risques et de la RSE (CACR RSE), qui ont émis un avis consultatif. Ces comités sont composés d'administrateurs, incluant un représentant des salariés dans chacun d'eux.

Le conseil d'administration de la SA SNCF Gares & Connexions s'est réuni le mercredi 24 juin 2026 en présentiel.

#1 Procès-verbaux

Le conseil d'administration a, tout d'abord, approuvé à l'unanimité les procès-verbaux des séances du 15 avril et du 26 mai 2026.

#2 Point d'actualité du Directeur général

Sécurité et sûreté

Le Directeur général a présenté une situation contrastée :

- **Les accidents de clients en gare sont en baisse**, y compris en Île-de-France, avec une reconnaissance externe de nos démarches pédagogiques sur les traversées de voies piétonnes ;
- **Les accidents du travail des agents sont encore trop élevés** : une nouvelle campagne et un séminaire Comex dédié vont être lancés pour renforcer l'action managériale ;
- **Le nombre total de faits de sûreté recule**, mais la gravité de certains incidents (atteintes physiques, vols avec violence) augmente et reste un point de vigilance fort pour la protection des équipes.

Vos représentants



Valérie Lourdain



Adrien LEROY

Canicule et conditions de travail

Le plan canicule, préparé dès le printemps, est désormais activé : mise à disposition de fontaines à eau, distribution de bouteilles d'eau, fourniture de coupons chez les commerçants, mise en place d'espaces rafraîchis pour les personnes vulnérables.

Le cas de la gare de Nantes illustre les limites de certaines conceptions de gare face aux aléas climatiques extrêmes (surchauffe, difficultés techniques).

À court terme, l'objectif est de « tenir » la saison. À moyen terme, il est crucial d'intégrer, dès la conception des projets, les impacts des conditions climatiques extrêmes dans les gares et les locaux de travail.

Déménagement à Pantin et RPS

Le calendrier de déménagement vers le nouveau siège de Pantin est confirmé : double commission de sécurité en septembre et premières vagues de déménagement fin septembre.

Plusieurs directions fonctionnent déjà en « mode Pantin » (flex, bureaux neutralisés). Les retours sont majoritairement bons mais restent contrastés pour certaines équipes.

Sur les risques psychosociaux, un travail est en cours avec :

- Un groupe de travail dédié en CSSCT ;
- L'accompagnement de collectifs de travail identifiés « à risque » ;
- La montée en compétence des préventeurs en santé mentale.

Activité, finances et chantiers

Les indicateurs d'activité restent globalement bien orientés, même si le pilotage financier est rendu difficile par des changements d'organisation comptable et des outils perfectibles.

Le baromètre de satisfaction clients affiche une bonne note pour un mois de mars, avec des progrès sur la promesse fondamentale (sécurité, propreté, information) et un besoin de faire davantage en matière d'animation en gare.

Plusieurs grands chantiers avancent à un rythme soutenu (Paris-Austerlitz, Nice Aéroport, Marseille-Saint-Charles, opérations en régions), avec parfois quelques retards mais sans alerte majeure à ce stade.



#2 Charles-de-Gaulle (CDG) Express Contribution de SNCF Gares & Connexions à la réussite du projet

Le Conseil a fait un point d'étape sur la contribution de Gares & Connexions au projet CDG Express (liaison Paris-Est – CDG2), dont la mise en service est prévue le 28 mars 2027.

Particularité :

le service doit démarrer directement à l'offre nominale, sans montée en charge progressive. La préparation technique, opérationnelle et du « parcours client » est donc un enjeu majeur pour les prochains mois.

Vos représentants



Valérie
Lourdain



Adrien
LEROY

Rôle de Gares & Connexions :

- Aménagement des espaces dédiés au CDG Express à Paris-Est et CDG2 ;
- Coordination du parcours client, de la signalétique et de l'information voyageurs avec l'exploitant de la ligne et l'aéroport ;
- Contribution au programme « bipôle » reliant Paris-Est, Magenta et Paris-Nord via un nouveau souterrain désormais percé, dont les aménagements se poursuivent.

Pour Gares & Connexions, il s'agit d'un projet structurant, porteur d'image, mais économiquement encadré : nos investissements entrent dans la base d'actifs régulés et sont rémunérés via les péages, sans exposition directe au risque de fréquentation de la ligne.



Le Conseil a approuvé le renouvellement de la convention dite COGC, qui encadre les activités des Agences Bâtiment Énergie (ABE) pour SNCF Immobilier (maintenance et travaux sur des actifs utilisés principalement par Réseau et Voyageurs).

#4 Approbation de la convention dite COGC entre SNCF Gares & Connexions et SNCF Immobilier spécifiant les missions de maintenance et de travaux réalisées par les Agences Bâtiment Énergie (ABE) pour le compte de SNCF Immobilier

Principales caractéristiques :

- Convention pluriannuelle, avec un volume d'activité significatif pour les ABE ;
- Engagement de SNCF Immobilier à donner une meilleure visibilité annuelle sur les commandes ;
- Engagement de Gares & Connexions sur une trajectoire de performance (productivité) sur la durée du contrat.

Vos représentants



Valérie
Lourdain



Adrien
LEROY

Leviers mis en avant :

- Gouvernance renforcée (nationale et territoriale) ;
- Harmonisation des prix via un bordereau unitaire ;
- Déploiement progressif d'une marketplace pour les petits travaux afin de mieux structurer les achats et les mises en concurrence ;
- Amélioration de la planification pour limiter les déplacements et optimiser les interventions.

Le Conseil a rendu un avis favorable, tout en rappelant la nécessité :

- De suivre la trajectoire de performance sans mettre les équipes en difficulté ;
- De rester vigilant sur les aspects juridiques et RSE liés à la marketplace.



#5 Suivi du contentieux Gare du Nord et approbation du contrat de prêt

Le Conseil a également fait un point sur le contentieux en cours autour du projet Gare du Nord 2024.

Les procédures se poursuivent devant les juridictions compétentes, avec des décisions importantes attendues dans les prochains mois.

Dans ce contexte, le Conseil a autorisé la mise en place d'un dispositif de financement bancaire permettant, le cas échéant, de faire face à d'éventuelles échéances tout en préservant

autant que possible la capacité d'investissement de l'entreprise.

Les analyses juridiques, techniques et financières se poursuivent, notamment avec l'appui d'expertises externes et d'un comité dédié.

Compte tenu de la sensibilité du dossier et du caractère encore évolutif de la situation, nous resterons volontairement synthétiques dans cette lettre. Nous vous tiendrons informés des évolutions significatives lorsque les décisions seront stabilisées.

Vos représentants



Valérie
Lourdain



Adrien
LEROY

Le prochain conseil d'administration se tiendra le 24 juillet 2026 à 14h